
Comité syndical

Séance du 20 mai 2019

Comité syndical du 20 mai 2019

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 19h
(rapport 2019-05-01)
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 20h
(rapport 2019-05-02)
3. Décision modificative au budget 2019
(rapport 2019-05-03)
4. Bilan de la concertation menée dans le cadre du SCoT des Territoires de l'Aube
(rapport 2019-05-04)
5. Arrêt du projet de SCoT des Territoires de l'Aube
(rapport 2019-05-05 et résumé non technique du SCoT)
6. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 19h

Rapport 2019-05-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 à 20h

Rapport 2019-05-02

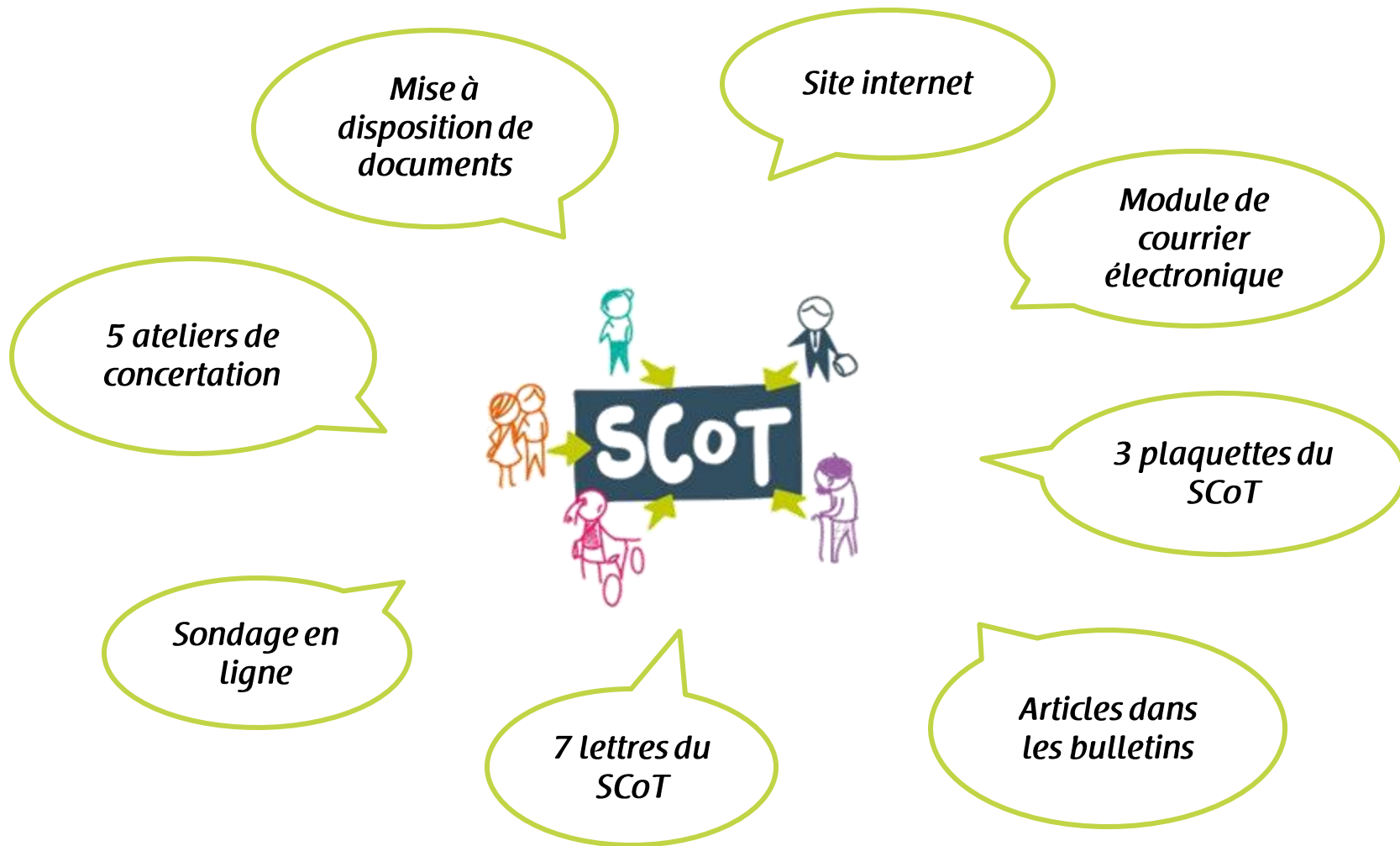
Décision modificative du budget

Rapport 2019-05-03

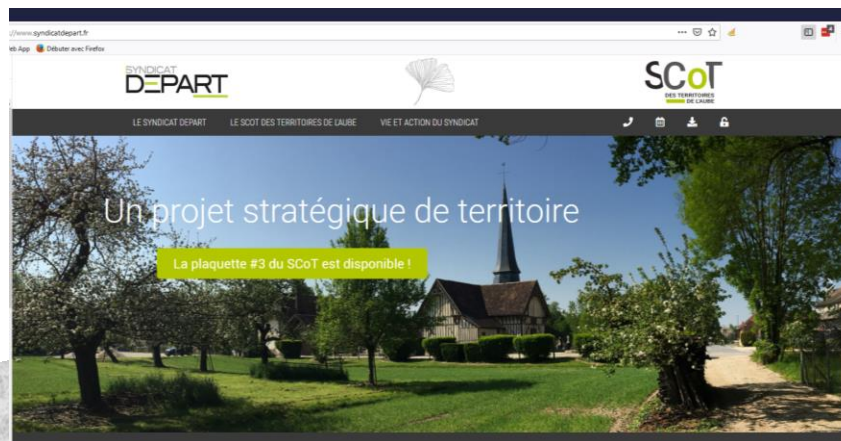
SCoT des Territoires de l'Aube

Bilan de la concertation

Rapport 2019-05-04



Une info en continu sur le site



Le relais dans la
presse



Des documents
pour mieux comprendre



Tous les 3 mois, la lettre
du SCoT



Des forums-débats dans
les territoires

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

PROPOSE

De tirer un bilan positif de la concertation qui a eu lieu tout au long de l'élaboration du projet de révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube. Cette concertation a permis à tous ceux qui le souhaitaient de s'exprimer par différents canaux. Elle a permis le partage de la connaissance et des enjeux du territoire, l'information sur la construction du projet et sur la détermination des orientations et objectifs du SCoT, la formulation d'observations, propositions et le recueil des attentes, ainsi que la prise en considération des contributions apportées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège du syndicat DEPART et dans les mairies des communes membres.

SCoT des Territoires de l'Aube *Arrêt du projet*

Rapport 2019-05-05
et résumé non technique du SCoT

14 décembre 2016 + 7 juin 2018
Prescription

5 juillet 2018
Débat sur le PADD

20 mai 2019
Arrêt du projet

Septembre 2017- Février 2018

1

*Diagnostic
territorial*

Mars - Juillet 2018

2

*Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables*

Septembre 2018 – Mars 2019

3

*Document
d'Orientation et
d'Objectifs*

Le collectif de construction

pour préparer le travail technique, pour coordonner les réflexions, pour valider les étapes

Les groupes territoriaux

1

2

3

4

5

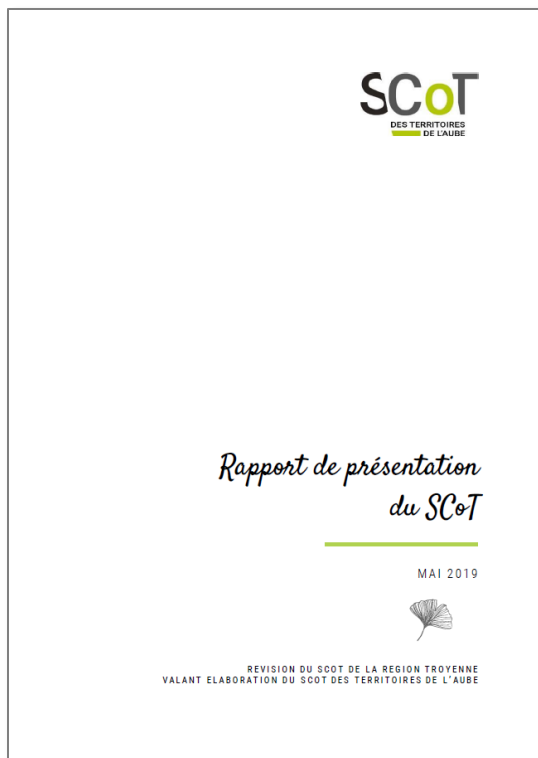
pour croiser les approches, identifier les enjeux territoriaux, reconnaître les attentes



Le collectif de partage

pour associer les personnes publiques aux étapes clés

Une trentaine de réunions

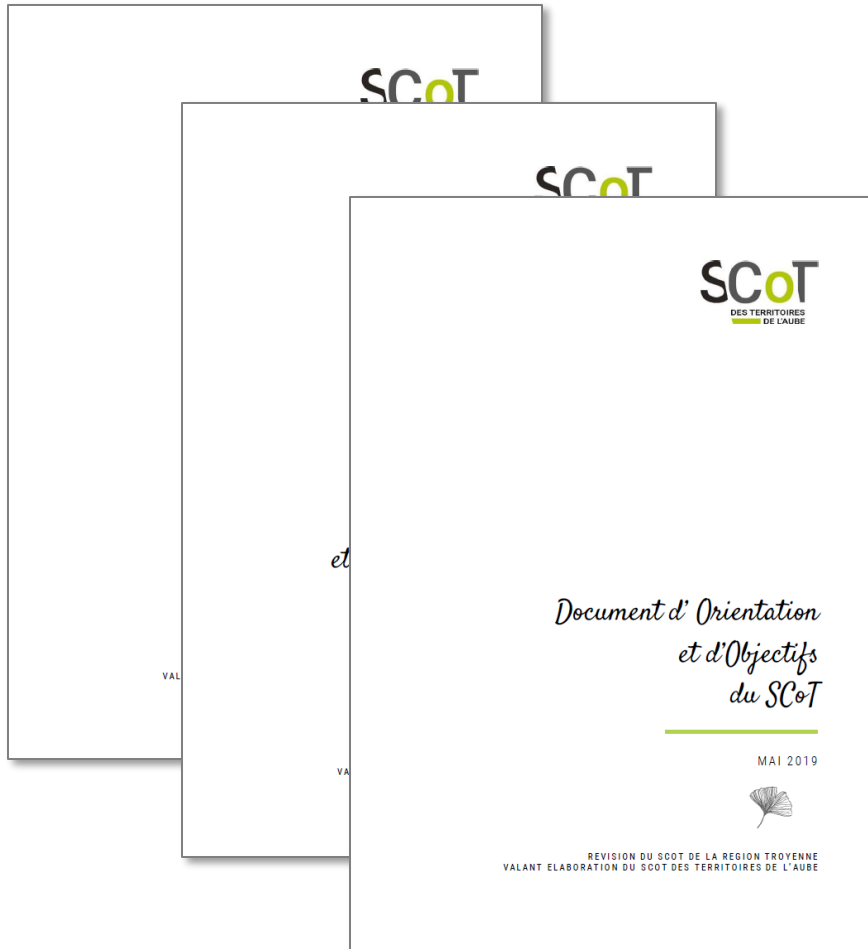


*6 parties pour
comprendre la
génèse du SCoT*

1. Le diagnostic territorial (et l'Etat Initial de l'Environnement)
2. Le diagnostic de vulnérabilité
3. L'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
4. L'explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO
5. L'articulation avec les documents supérieurs
6. L'évaluation environnementale



*L'expression
politique du
projet de territoire*



*Le document
opposable du
SCoT*

*En annexe : le
Guide Architectural
et Paysager du Parc*



Les Territoires de l'Aube ...

1


*Des territoires qui jouent la
complémentarité
urbain / périurbain / rural*

2

*Des territoires qui s'appuient sur
leurs identités et leurs spécificités*

3

*Des territoires qui organisent
ensemble leur développement*



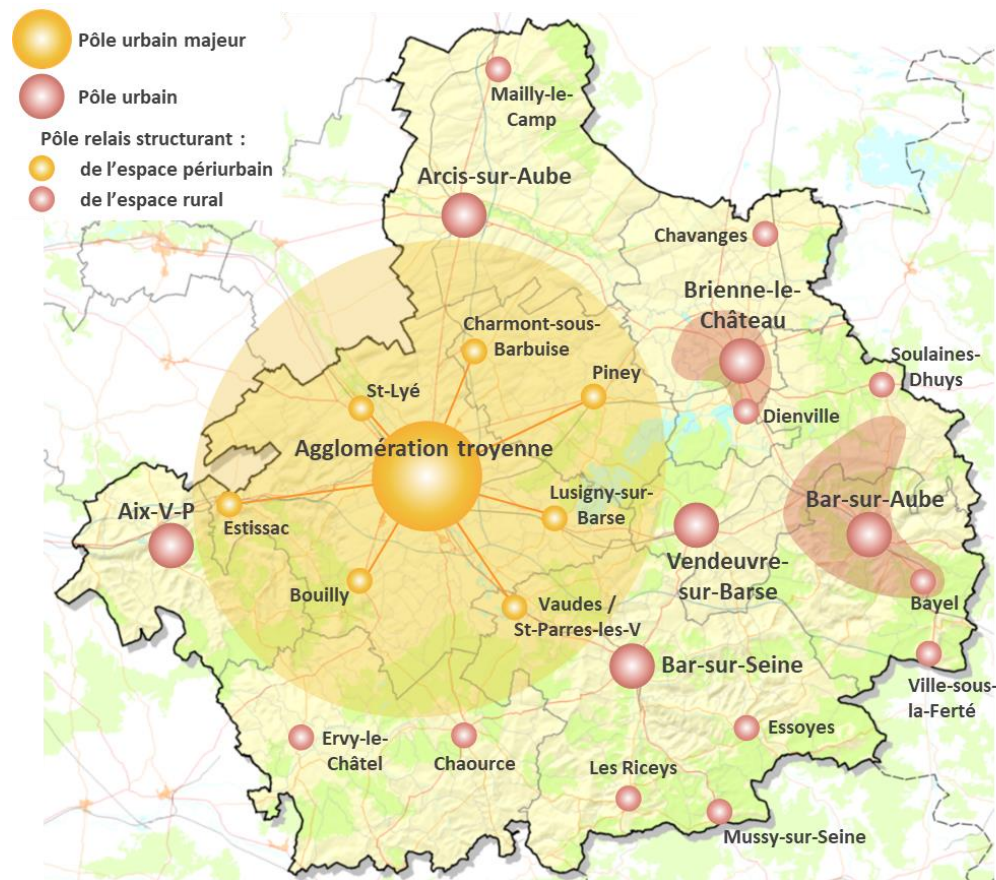
Une organisation en 3 volets qui guide
la lecture de chacun des documents
(diagnostic, PADD, DOO)

Les Territoires de l'Aube ...

1

Des territoires qui jouent la complémentarité urbain / périurbain / rural

- ❖ Conforter le maillage de villes, de bourgs et de villages qui structure les territoires et soutenir les centralités



Les Territoires de l'Aube ...

1

Des territoires qui jouent la complémentarité urbain / périurbain / rural

2

Des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités

- ❖ Protéger la carte d'identité de nos territoires et valoriser l'authenticité de notre cadre de vie

Trame verte et bleue du SCoT



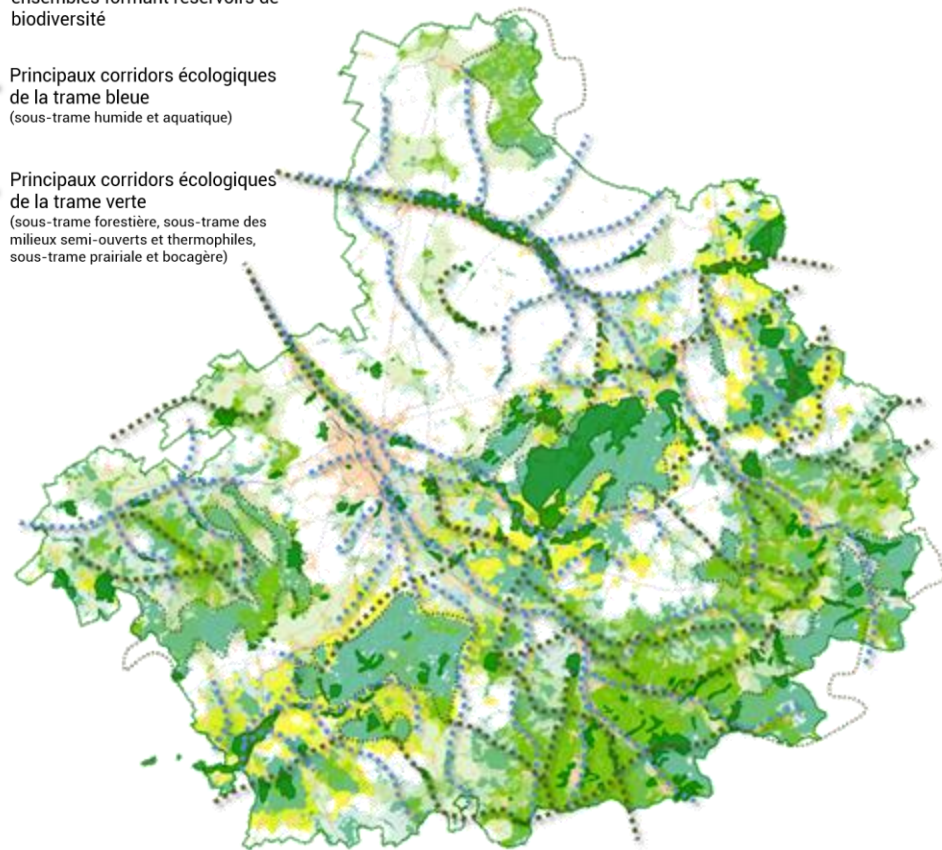
Principaux cœurs de nature et ensembles formant réservoirs de biodiversité



Principaux corridors écologiques de la trame bleue (sous-trame humide et aquatique)



Principaux corridors écologiques de la trame verte (sous-trame forestière, sous-trame des milieux semi-ouverts et thermophiles, sous-trame prairiale et bocagère)



Les Territoires de l'Aube ...

1

Des territoires qui jouent la complémentarité urbain / périurbain / rural

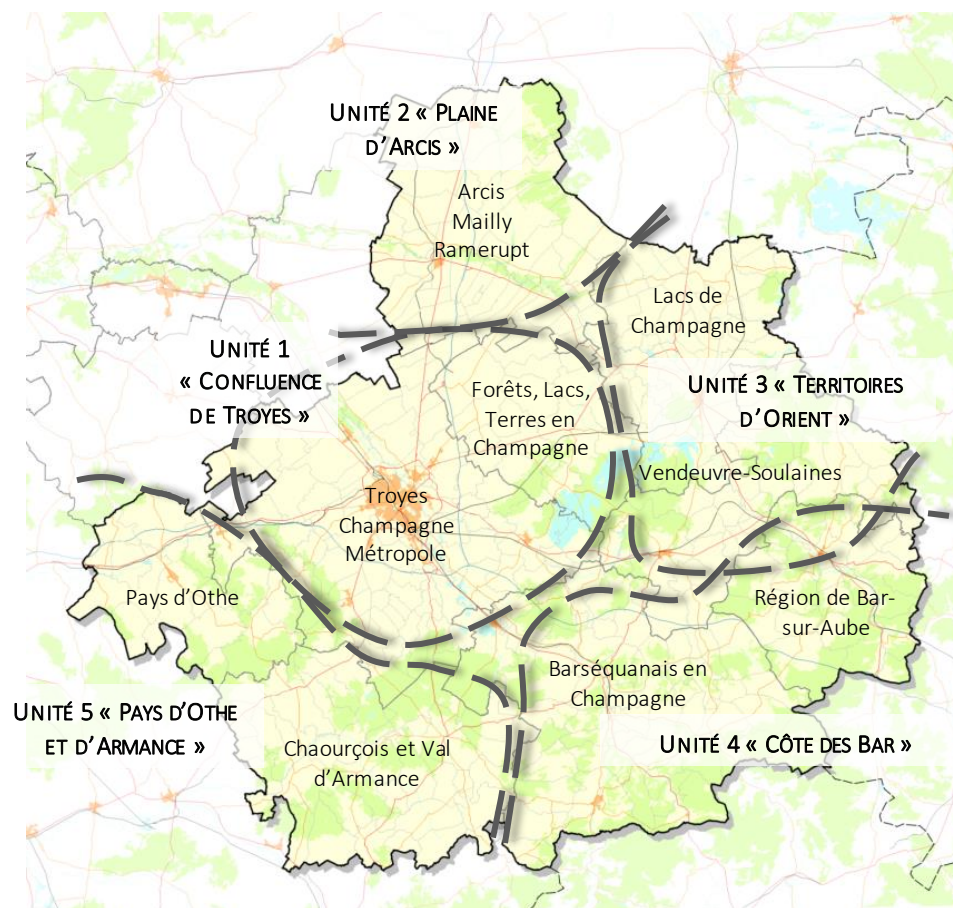
2

Des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités

3

Des territoires qui organisent ensemble leur développement

- ❖ Organiser durablement et collectivement l'aménagement de nos territoires



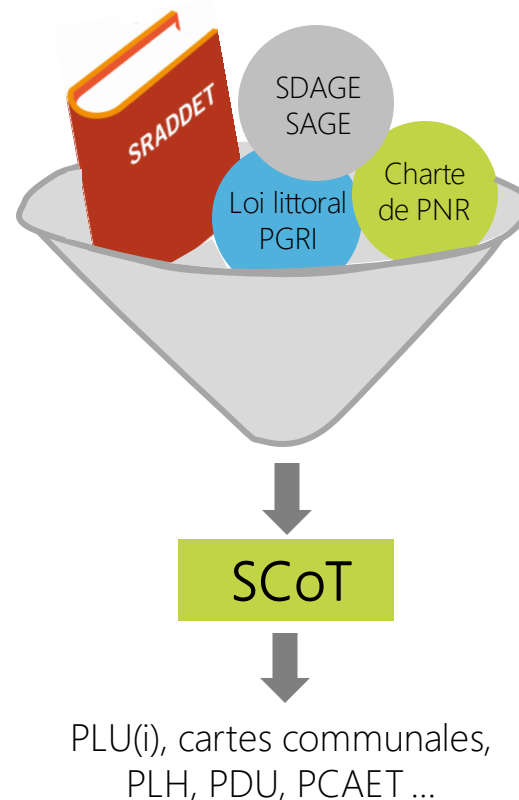
*Un projet qui s'inscrit
en compatibilité
avec les documents
supérieurs*

*Un projet qui
répond aux
objectifs
poursuivis*

Réduction de la
consommation foncière
(50% d'ici 2030 et tendre
vers 75% d'ici 2050)

1. Conforter la philosophie du SCoT pour une gestion équilibrée et durable du territoire
2. Approfondir certains sujets apparus comme stratégiques depuis l'approbation du SCoT
3. Adapter le SCoT aux évolutions législatives et réglementaires

Arrêt du projet du SCoT



*Pour un SCoT qui
défend une vision
globale*

*Pour un SCoT
qui nous
ressemble!*

*Pour un SCoT qui
préserve et
valorise nos
atouts...*

20 mai 2019
Arrêt du projet

25 juin 2019
Passage en CDPENAF

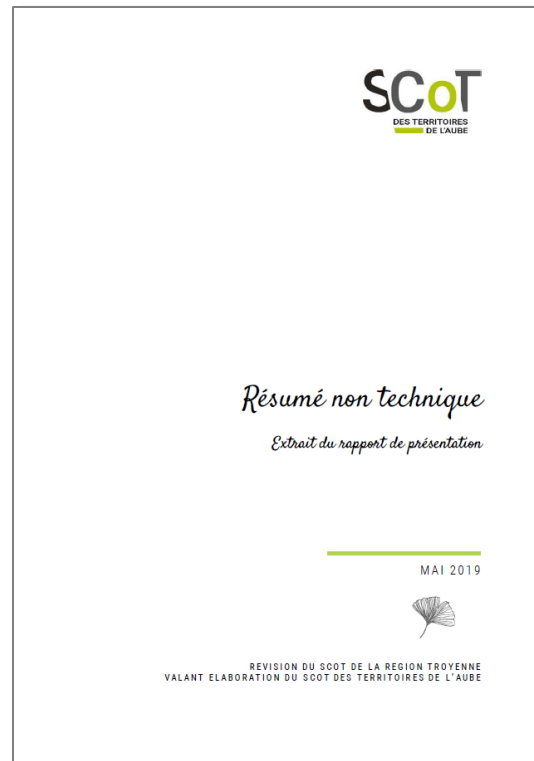
Début 2020
Approbation du SCoT

Juin – juillet – août 2019

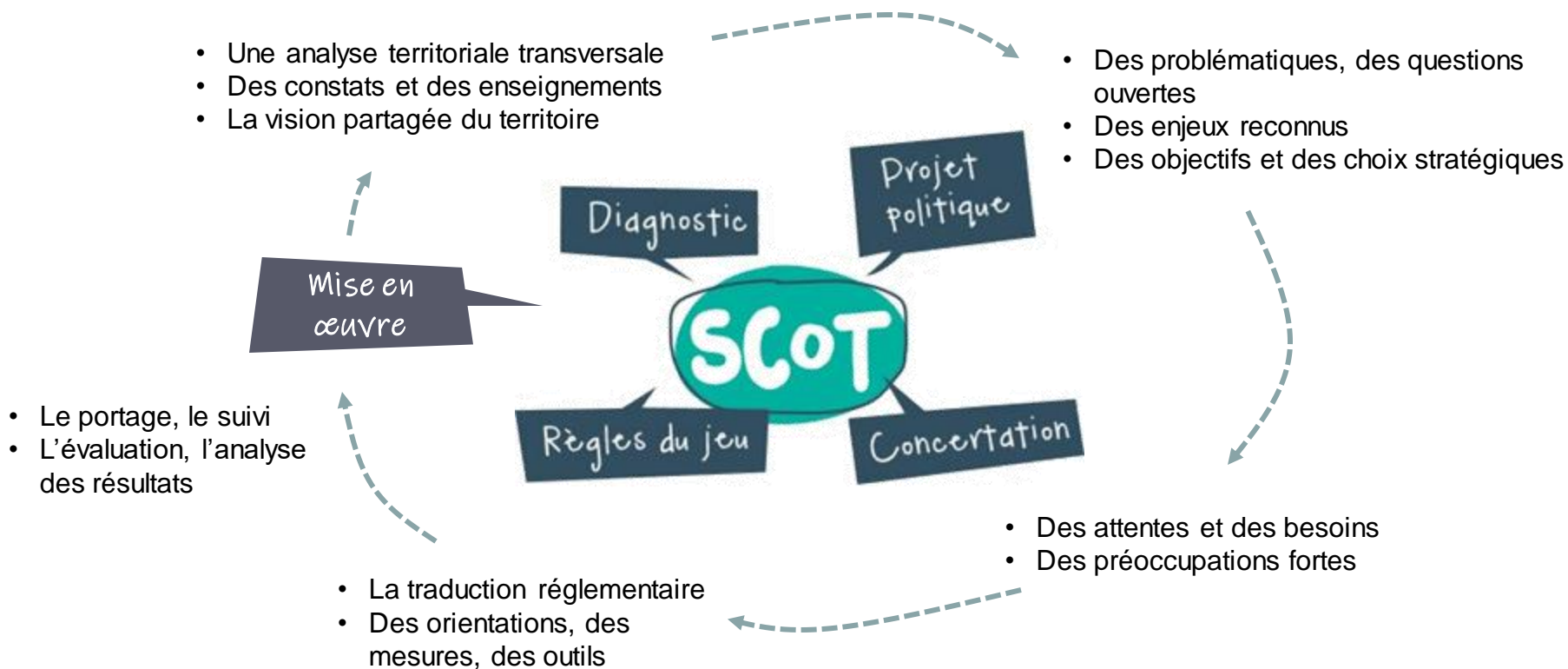
Octobre – novembre 2019

*Consultation
(3 mois)*

*Enquête publique
(1 mois)*



La démarche de construction du projet



Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

PROPOSE

D'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube tel qu'il est annexé à la présente.

Le projet de SCoT des Territoires de l'Aube arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes et groupements de communes membres, à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux personnes qui ont demandé à être consultées.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège du syndicat DEPART et dans les mairies des communes membres.

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr



claudie.leitz@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98

aurore.chaussepied@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 93

guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 89 00